

**CAISSE PUBLIQUE
DE PRETS SUR GAGES
DE GENEVE**

depuis 1872

Rapport de gestion

Exercice 2012

Sommaire

Message du président	page 3
Présentation des activités 2012	page 4
<i>Octroi des prêts</i>	<i>page 4</i>
<i>Vente aux enchères</i>	<i>page 5</i>
<i>Faits marquants</i>	<i>page 5</i>
Comptes de l'exercice	page 6
<i>Bilan au 31 décembre</i>	Page 6
<i>Comptes de résultats</i>	Page 7
<i>Annexe aux comptes annuels</i>	<i>page 8</i>
Rapport de l'organe de contrôle	page 12
Statistiques.....	page 14

Message du Président

L'idée du mont-de-piété est née en 1462 quand le moine Barnabé de Terni a cherché un moyen de combattre l'usure et les taux d'intérêts abusifs (jusqu'à 130%) à l'époque.

Plus de cinq siècles plus tard, le prêt sur gages existe encore dans plusieurs pays, dont la Suisse, preuve que l'idée est bonne.

Si le concept est bon, il faut néanmoins savoir s'adapter aux circonstances socio-économiques. C'est le défi du Conseil d'administration de la Caisse publique de prêts sur gages : un potentiel de clients limité aux frontières de la Suisse, une concurrence acharnée des nombreux commerces achetant le vieil or, un cours de ce précieux métal en hausse, suffisamment attractif pour que les détenteurs de bijoux en or se laissent séduire. Contrecarrer le mouvement à la baisse du nombre de clients et d'affaires afin d'assurer des résultats financiers positifs de l'établissement : tel est l'objectif de ces prochains mois.

Alors que la Caisse fait preuve de fidélité plus que centenaire dans son engagement auprès de la population, nous pouvons également relever qu'il en est de même pour le personnel : en 2012, nous avons pu féliciter et remercier un collaborateur pour 35 ans de service et deux pour 20 ans. Événement rarissime que nous ne sommes pas prêts de revivre.

Pablo Garcia
Président
du Conseil d'administration

Présentation des activités de l'exercice 2012

Octroi de prêts

Toute personne domiciliée sur le territoire suisse peut se présenter aux guichets, sans rendez-vous. En principe, la décision d'octroyer ou non le prêt est prise immédiatement.

<u>Statistique sur les prêts accordés</u>				
Montant des prêts	2012		2011	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
jusqu'à Fr. 100.00	416	Fr. 26'350.00	463	Fr. 27'830.00
Fr. 101.00 à Fr. 200.00	449	Fr. 70'895.00	469	Fr. 74'470.00
Fr. 201.00 à Fr. 500.00	909	Fr. 311'240.00	1'006	Fr. 346'136.00
Fr. 501.00 à Fr. 5'000.00	1'229	Fr. 1'675'240.00	1'305	Fr. 1'829'500.00
supérieur à Fr. 5'000.00	60	Fr. 709'150.00	78	Fr. 737'700.00
Total	3'063	Fr. 2'792'875.00	3'321	Fr. 3'015'635.00

Toutes les catégories des prêts ont enregistré une diminution des prêts accordés. Par rapport à 2010, année record, le nombre de prêts a diminué de 501, pour une valeur de Fr. 1'132'140.00.

<u>Statistique sur la valeur des prêts</u>				
<u>Bijoux</u>				
	2012		2011	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Solde au 1 ^{er} janvier	4'458	Fr. 6'209'900.00	4'817	Fr. 6'685'770.00
Prêts accordés	2'954	Fr. 2'730'835.00	3'221	Fr. 2'960'620.00
Prêts repris	3'105	Fr. 3'053'975.00	3'286	Fr. 3'278'825.00
Prêts soldés par vente	228	Fr. 132'785.00	295	Fr. 157'665.00
Solde au 31 décembre	4'077	Fr. 5'933'375.00	4'458	Fr. 6'209'900.00
<u>Divers (tableaux, manteaux, etc)</u>				
	2012		2011	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Solde au 1 ^{er} janvier	540	Fr. 63'950.00	560	Fr. 82'680.00
Prêts accordés	109	Fr. 62'040.00	100	Fr. 55'015.00
Prêts repris	106	Fr. 51'075.00	101	Fr. 68'765.00
Prêts soldés par vente	21	Fr. 4'355.00	19	Fr. 6'180.00
Solde au 31 décembre	522	Fr. 70'560.00	540	Fr. 63'950.00

Au 31 décembre 2012, 4'599 prêts étaient en cours avec 2'380 clients différents, contre 5'088 prêts pour 2'541 clients au 31.12.2011.

Le nombre de nouveaux clients enregistrés en 2012 est de 379 contre 434 en 2011 et 503 en 2010.

L'ensemble de ces chiffres à la baisse atteste la baisse de fréquentation et du volume des affaires traités par la Caisse. Le changement de mentalité par rapport aux objets en or (vente pour obtenir un profit immédiat au détriment de la conservation pour la valeur « sentimentale ») constitue une des raisons de cette évolution. Le besoin d'argent demeure.

Ventes aux enchères

Les gages non renouvelés ou non retirés à l'échéance du prêt sont vendus aux enchères publiques conformément à la loi. Les clients sont préalablement avisés de la vente et des conséquences de la situation.

Placés sous le ministère d'un huissier judiciaire, trois ventes aux enchères ont été organisées : 21 avril, 22 septembre et 24 novembre 2012.

	2012	2011	Moyenne 2007-2012
Nombre de lots vendus	615	597	642
Produits des ventes	Fr. 423'235.00	Fr. 638'948.35	Fr. 456'346.70

Les produits des ventes permettent le remboursement des prêts, de payer les intérêts et frais dus, le solde éventuel étant à disposition des emprunteurs pendant 5 ans. En 2012, 250 prêts ont été intégralement remboursés grâce aux ventes (314 en 2011).

Les ventes constituent également une source importante des recettes de l'établissement grâce à la commission de vente prélevée. Le succès dépend de la fréquentation des ventes et de la qualité des objets mis aux enchères. Un soin particulier est apporté à ce sujet. La hausse régulière du prix de l'or est un frein à l'acquisition de certains objets, ce paramètre est non maîtrisable.

Faits marquants

Le projet de loi du Grand Conseil (PL 10679) concernant les règles de gouvernance des institutions de droit public, y compris la composition et le mode de désignation des membres du Conseil d'administration a été rejeté par le corps électoral genevois lors d'un référendum le 17 juin 2012.

Conformément à une décision du Grand Conseil en février 2012, le mandat des administrateurs a cessé au 30 septembre 2012, ouvrant de nouvelles élections au Grand Conseil et la désignation de deux administrateurs par le Conseil d'Etat pour une « législature » écourtée, soit jusqu'au 31 mai 2014.

Le système de la Caisse centralisée de l'Etat (Cashpooling) est utilisé par la Caisse depuis le 1^{er} janvier 2012. Simple d'utilisation, il permet à la Caisse d'économiser entre vingt-cinq et trente mille francs d'intérêts débiteurs.

Le Conseil d'administration a adopté un nouveau règlement pour restituer les bénéfices de vente aux ayant droits. Une meilleure communication est prévue.

Comptes de l'exercice

Bilan au 31 décembre

A C T I F	2012	2011
<u>Actif circulant</u>		
Liquidités	218'963.16	962'311.35
Prêts sur gages	5'008'840.87	5'268'119.50
Autres créances à court terme	0.00	1'261.75
Total actif circulant	5'227'804.03	6'231'692.60
<u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Immeuble	974'000.00	1'006'000.00
Transformations	272'425.00	287'559.45
Mobilier	7'746.00	11'686.50
Installations fixes	13'740.00	19'579.65
Equipelement informatique	8'219.00	3'254.00
1'276'130.00	1'328'079.60	
<u>Immobilisation incorporelles</u>		
Programmes informatiques	6'586.00	11'896.00
Total actif immobilisé	1'282.716.00	1'339'975.60
TOTAL	6'510.520.03	7'571'668.20
<u>P A S S I F</u>		
<u>Capitaux étrangers à court terme</u>		
Bonis non périmés	770'979.65	837'180.95
Avance Etat de Genève	0.00	1'000'000.00
Provisions fond de prévoyance	238'512.00	0
Autres dettes à court terme	31'586.85	33'693.05
1'041'078.50	1'870'874.00	
<u>Capitaux étrangers à long terme</u>		
Prêt hypothécaire	1'400'000.00	1'400'000.00
Total capitaux étrangers	2'441'078.50	3'270'874.00
<u>Fonds propres</u>		
Capital	1'650'000.00	1'650'000.00
Réserve générale	2'630'000.00	2'512'000.00
Réserves spéciales	20'000.00	20'000.00
Bénéfice reporté	792.20	866.24
Résultat de l'exercice	-231'352.67	117'927.96
Total fonds propres	4'069'441.53	4'300'794.20
TOTAL	6'510'520.03	7'571'668.20

Comptes de résultats

Produits d'exploitation	2012	2011
Droits fixes	159'085.80	172'161.20
Intérêts	396'638.62	423'841.91
Recettes des ventes	110'290.45	123'772.70
Autres produits sur prêts	42'866.00	44'429.95
Autres recettes d'exploitation	21'023.71	23'154.40
Total des produits d'exploitation	729'904.58	787'360.16
Charges d'exploitation		
Charges sur prêts	-23'802.075	-26'065.05
Frais de personnel	-611'433.35	-550'512.75
Frais généraux	-144'034.95	-150'468.90
Amortissements	-64'480.50	-66'170.00
Total des charges d'exploitation	-843'751.55	-793'216.70
Résultat d'exploitation	-113'846.97	-5'856.54
Intérêts actifs	42.95	526.70
Intérêts passifs	-37'541.00	-71'666.35
Total	-37'498.05	-71'139.65
Résultat ordinaire	-151'345.02	-76'996.19
Recettes parkings	15'555.60	15'555.60
Bonis périmés	142'948.75	172'013.45
Bénéfice avant charges et produits extraordinaires	7'159.33	110'572.86
Contribution LPP extraordinaire	-238'512.00	0.00
Autres charges extraordinaires	0.00	-4'002.30
Diminution de charges exercices antérieurs	0.00	11'357.40
		22'910.70
Résultat net	-231'352.67	117'927.96

Les charges d'exploitation sont stables, à l'exception de celles concernant le personnel, et bien maîtrisées. Sans l'adhésion au Cashpooling, le résultat 2012 avant les charges extraordinaires aurait été déficitaire d'environ Fr. 20'000.00.

Le bénéfice avant les charges extraordinaires (Fr. 7'159.33) est conforme au montant prévu au budget 2012 (Fr. 5'630.00). L'écart n'est donc que de Fr. 1'529.33.

Le résultat net final négatif est entièrement imputable à la constitution d'une provision de Fr 238'512.00 pour l'assainissement de la CIA suivant les instructions reçues de l'Etat. La Caisse n'a aucune maîtrise sur cette situation.

1. Statut juridique

La Caisse publique de prêts sur gages (ci-après CPPG) est un établissement de droit public possédant la personnalité juridique, inscrit au Registre du commerce. Elle est sous le contrôle et avec la garantie de l'Etat.

Sa constitution et les dispositions générales de son fonctionnement sont régies par la loi cantonale genevoise sur la Caisse publique de prêts sur gages du 7 octobre 2005 (recueil systématique genevois D 2.10).

Cette loi est complétée par le Règlement interne de la CPPG du 13 décembre 2005, approuvé par le Conseil d'Etat le 29 mars 2006, et des règlements internes pour les domaines relevant de la compétence du Conseil d'administration de la CPPG.

2. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué exceptionnellement pour 20 mois, soit jusqu'au 31 mai 2014. Dès cette date, les mandats seront de 5 ans, conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution cantonale qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2013.

Il compte 7 à 11 membres désignés comme suit :

- 1 membre par parti représenté au Grand Conseil et élu par lui
- 2 membres nommés par le Conseil d'Etat.

Composition du Conseil d'administration (jusqu'au 30.09.2012)

Président	M. Luc Ricou
Vice-présidente	Mme Laurence Dematriz
Secrétaire	Mme Catherine Baud **
Administrateur-délégué	M. Jean Métrailler
Membres	M. Walter Bisol
	M. Pablo Garcia
	Mme Chloé König
	M. Stefano Moioli **
	M. Gregory von Niederhäusern

Composition du Conseil d'administration (au 31.12.2012)

Président	M. Pablo Garcia
Vice-présidente	Mme Laurence Dematriz
Secrétaire	M. Gregory von Niederhäusern
Administrateur-délégué	M. Stefano Moioli **
Membres	Mme Sarah Delacoste
	M. Jean Métrailler
	M. Luc Ricou
	M. Kilian Riviera
	M. Frédéric Vallat **

** nommés par le Conseil d'Etat

Le Président, la Vice-présidente, le secrétaire et l'administrateur-délégué peuvent se réunir en tant que Bureau de l'établissement pour préparer des dossiers.

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), tous les administrateurs doivent être agréés et enregistrés auprès de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Le mandat des administrateurs au 31.12.2012 arrive à échéance au 31 mai 2014.

3. Effectif du personnel

Au 31 décembre 2012, l'effectif du personnel est de

- Trois postes à 100%
- Un poste à 90%
- Un poste à 20%
- Un poste de stagiaire Matu Pro à 100%.

Le poste à 20% n'est pas repourvu en 2013, suite au départ à la retraite de son titulaire.

Les contrats de travail sont régis par le Code des obligations et un règlement du personnel spécifique à l'établissement.

Lors des ventes aux enchères, l'effectif est renforcé par trois personnes (une pendant l'exposition, deux le jour de la vente).

4. Conditions de prêts

Les conditions de prêts sont approuvées chaque année par le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil d'administration. Pour l'exercice 2012, les conditions suivantes étaient en vigueur :

Prêts ne dépassant pas Fr. 250.00 en capital	Sans intérêt, ni droit fixe
Prêts de Fr. 251.00 à Fr. 500.00, quel que soit la nature de la garantie	5% l'an
Prêts de plus de Fr. 500.00 garantis par les gages visé à l'article 6 alinéa 1 lettre a à c de la loi (bijoux, objets divers, marchandise, warrants, titres, etc.)	8 ½ % l'an
Droit d'engagement (ou droit fixe) pour les prêts supérieurs à Fr. 250.00	6%
Prêts garantis par du bétail pour la production laitière	Taux de faveur inférieur à 8 ½ % l'an.

Pour tenir compte de l'évolution de taux du marché, le Conseil d'administration est habilité à réduire le taux de ½ % au plus. Cette faculté n'a pas été utilisée. Le prêt garantis par du bétail n'est plus sollicité depuis de très nombreuses années, mais il subsiste dans les conditions pour des raisons légales.

5. Organes de contrôle, autorité de surveillance

L'organe de contrôle chargé de la gestion et des comptes est la société « Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA ». Cette organe remplit les exigences légales d'agrément définis dans la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des obligations et art. 11 LSR).

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), un audit LBA est réalisé chaque année. Multirévision Belzer & Cie SA – Genève a effectué cet audit le 23 mai 2012 pour l'exercice 2011. Le rapport a été transmis à l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, ci-après la FINMA.

Le Conseil d'Etat est l'autorité de surveillance administrative. Le lien est établi par l'intermédiaire du Secrétariat général du Département des finances.

6. Obligations légales

En raison de ses activités et de son statut, le Conseil d'administration désigne :

- Un responsable LBA
- Un responsable LIPAD (art. 50 loi sur l'information du public, l'accès au document et la protection des données personnelles).

Les membres du Conseil d'administration et le personnel en charge de l'octroi des prêts doivent être agréés et enregistré auprès de la FINMA.

7. Caisse de pension

L'établissement est affilié à la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'Instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA).

Au 31 décembre 2012, six actifs (trois hommes et trois femmes) étaient assurés, l'un d'entre eux partant à la retraite avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Une provision de Fr. 238'512.00 a été constituée au titre d'apport de l'établissement, en qualité d'employeur, pour recapitaliser la CIA dans le cadre de la fusion de la CIA et de la CEH.

8. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

Base d'évaluation

Les comptes annuels sont établis et présentés selon les Swiss Gaap RPC. Les Swiss Gaap RPC sont appliquées dans leur intégralité.

Principes d'évaluation des postes du bilan

Liquidités : Les liquidités sont intégralement libellées en francs suisses

Prêts : Les prêts sont intégralement libellés en francs suisses. Ils sont présentés à leur valeur de solde dû au 31 décembre.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leurs prix d'acquisition, sous déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire.

Immeuble	2 %	Système alarme	20 %
Matériel, mobilier	20 %	Rénovation locaux et sécurité	5 %
Installation fixe	10 %	Matériel informatique	25 %

Immobilisations incorporelles : Il s'agit des logiciels et développements informatiques évalués à leurs prix d'acquisition, sous déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire et les règles suivantes :

- Logiciels & développements informatiques 25 %.
- Seules les améliorations supérieures à Fr. 3'000.00 sont activées et amorties (depuis l'exercice 2010).

Transactions avec l'Etat de Genève

Le prêt d'un million de francs pour une durée indéterminée a été remboursé au début de l'exercice 2012, suite à l'adhésion de l'établissement au système de Caisse centralisée de l'Etat de Genève.

Actifs mis en gage

La part de copropriété de l'immeuble, porté au bilan pour Fr. 974'000.00, est gagé par cédule hypothécaire de Fr. 1'400'000.00 pour un prêt hypothécaire de même montant au taux fixe de 2.6815 % l'an net jusqu'au 6 septembre 2021, sans possibilité d'amortissement extraordinaire et/ou de dénonciation au remboursement de part et d'autre.

Valeur assurances-incendie des immobilisations corporelles

	2012	2011
Copropriété immeuble à 121 o/oo	Fr. 1'798'557.43	Fr. 1'778'088.00
Immobilisations corporelles	Fr. 250'000.00	Fr. 250'000.00

Analyse des risques

Un tableau des risques est mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil d'administration pour suivi.

9. Approbation des comptes

Les comptes 2011 ont été approuvés par le Conseil d'Etat qui n'a formulé aucune remarque.

Les comptes 2012 seront examinés par l'autorité de surveillance susmentionnée dès l'aval du Conseil d'administration.

10. Autres informations relative à la situation financière

Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire n'est en cours, à l'exception de séquestres prononcés par le Ministère public ou l'Office des poursuites et faillites sur des biens appartenant à des clients. La CPPG n'encourt aucun risque financier en raison de son droit de gage préférentiel.

Rapport de l'organe de contrôle



Rapport de l'organe de révision
Au Conseil d'Administration de la

Caisse Publique de Prêts sur Gages, Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse Publique de Prêts sur Gages, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des immobilisations, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de variation des provisions et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012. Le contrôle ordinaire des indications de l'exercice précédent, mentionnées dans les comptes annuels, a été effectué par un autre organe de révision.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes aux dispositions légales fédérales et cantonales, et à la directive transversale de l'État de Genève relative à la « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées » et aux normes Swiss GAAP RPC.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du résultat au bilan est conforme aux dispositions légales fédérales et cantonales et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

Franco Luvisotto Caroline Jindra
Expert-réviseur agréé Experte-réviseur agréée
Rédacteur responsable

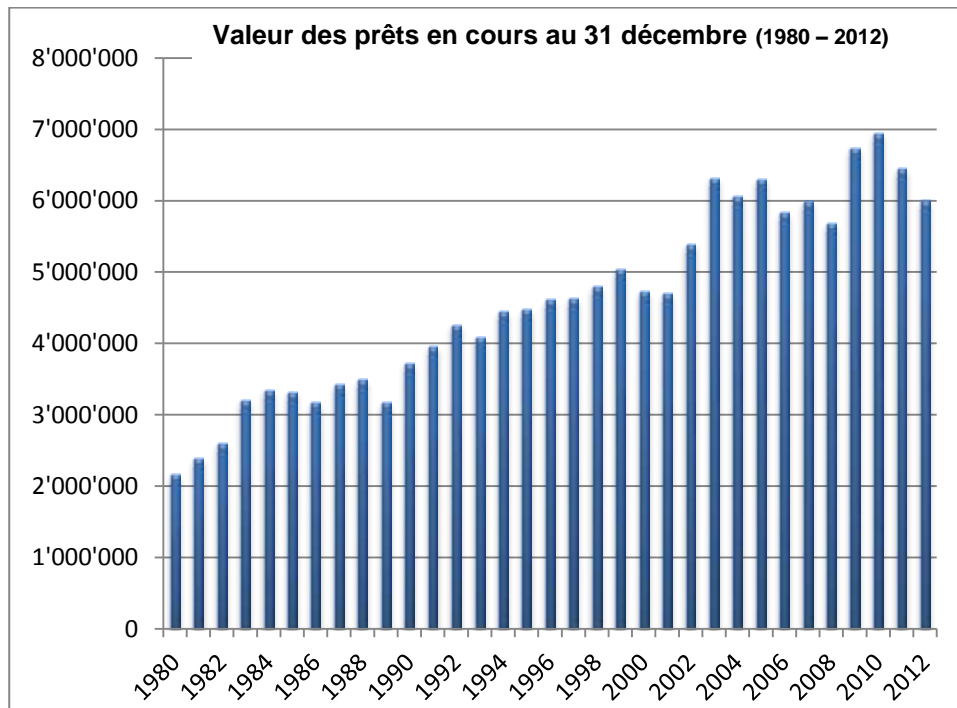
Genève, le 31 janvier 2013
FL/OC/1220*1/AR

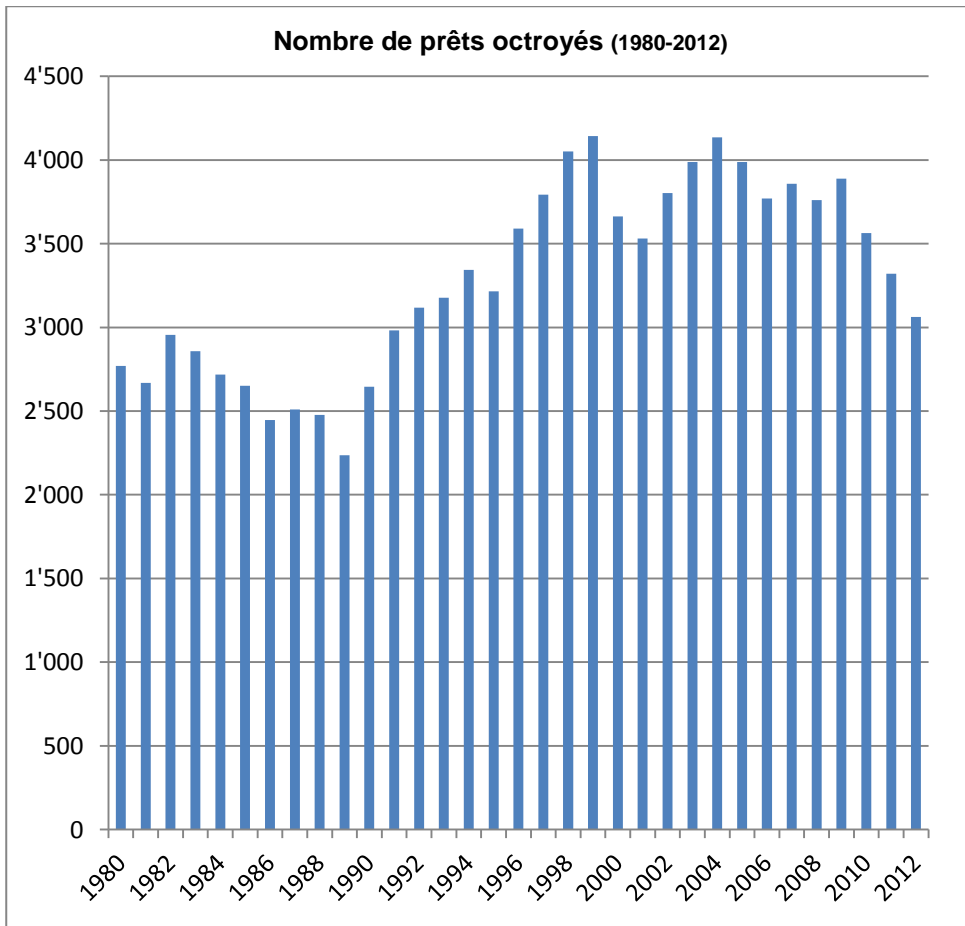
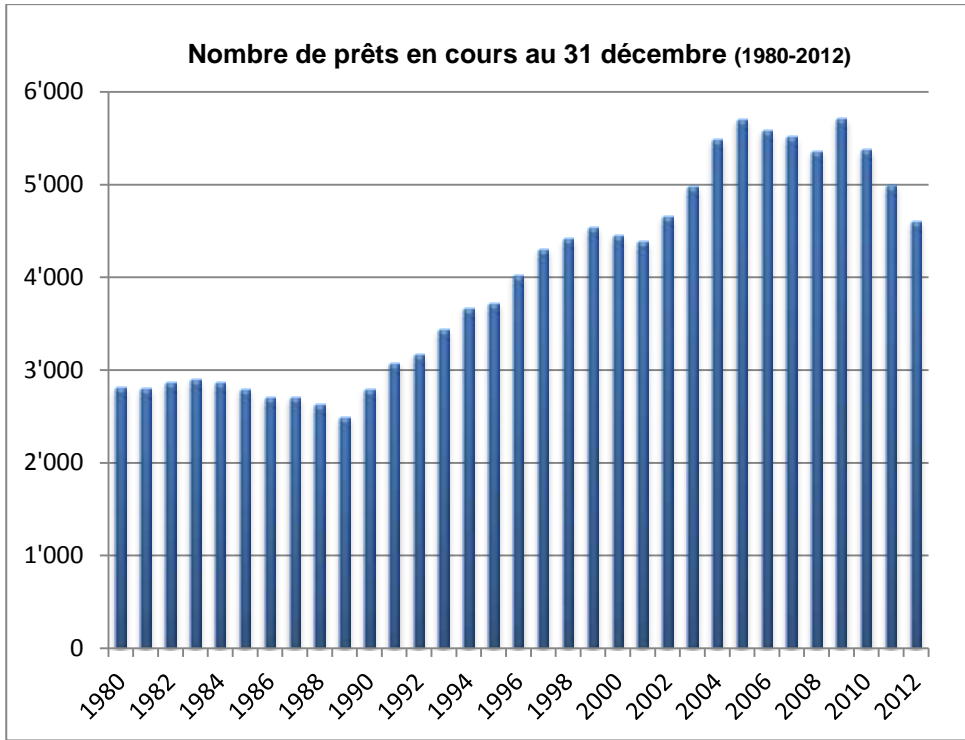
- Annexes : - comptes annuels comprenant
(bilan, compte de résultats, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des immobilisations, tableau de variation des fonds propres, tableau de variation des provisions et annexe)
- proposition relative à l'emploi du résultat

Statistiques

Evolution historique des conditions de prêts

Période	Prêts gratuits	Taux réduit	Taux normal
Depuis 2011	Jusqu'à Fr. 250.00	5% Fr. 251.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
1995 – 2010	Jusqu'à Fr. 200.00	5% Fr. 201.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
1990 – 1994	Jusqu'à Fr. 100.00	5% Fr. 101.00 à Fr. 500.00	9,5 % Dès Fr. 501.00
1980 – 1993	Jusqu'à Fr. 100.00	4,5 % Fr. 101.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
.....			
1895 - 1904			10.8 %
1880-1894			12%
1875			15 %
1873 - 1874			12 %





Produits des ventes

	Objets vendus en salle	Adjudication en salle	Fonte & banque
2012	615	Fr. 423'235.00	Fr.127'369.45
2011	597	Fr. 424'975.00	Fr.213'973.35
2010	600	Fr. 459'070.00	Fr. 200'199.15
2009	681	Fr. 471'715.00	Fr. 217'530.15
2008	674	Fr. 497'365.00	Fr. 167'741.15

Informations sur la clientèle

Année	Nouveaux clients
2012	379
2011	434
2010	503
2009	679
2008	674

Au 31 décembre	Nombre de clients	Nombre de prêts	Moyenne par client
2012	2'380	4'599	1.94 prêts
2011	2'541	4'997	1.97 prêts
2010	2'770	5'337	1.93 prêts
2009	2'892	5'714	1.98 prêts
2008	2'743	5'364	1.96 prêts
2007	2'802	5'517	1.97 prêts
2006	2'838	5'586	1.97 prêts